



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Le 13 juin 2018  
La déléguée académique à l'éducation  
artistique et à l'action culturelle

À  
Mesdames, Messieurs les professeurs  
s/c Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement

## **Objet : Recrutement de professeurs-relais en structures culturelles pour l'année 2018-19**

La délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle recrute des professeurs-relais pour les services éducatifs des lieux culturels suivants :

**Rectorat**

**Délégation académique  
à l'éducation artistique  
et à l'action culturelle**

Affaire suivie par  
Delphine Colinn

Téléphone  
02 62 48 1019

Courriel  
daac.delegue@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet  
www.ac-reunion.fr

→ pour le premier degré :

- L'aquarium (annexe 1)
- La réserve sous marine (annexe 2)
- Le Parc National (annexe 3)

→ pour le second degré :

- Les TAAF (annexe 4)
- La Cité du volcan (annexe 5)
- Le Museum d'histoire naturelle (annexe 6)
- Le Jardin botanique Mascarin (annexe 7)
- Le musée Stella Matutina (annexe 8)
- Energies Réunion (annexe 9)
- Les TEAT Champ fleuri et TEAT plein air (annexe 10)
- Le Théâtre Luc Donat (annexe 11)
- Le Kabardock (annexe 12)
- Le Lazaret (annexe 13)
- Le MADDOI (annexe 14)
- Le Musée Villèle (annexe 15)

Les missions du professeur-relais sont définies dans le BO n°15 du 15 avril 2010. Le professeur-relais est nécessairement un enseignant titulaire en poste dans l'académie de La Réunion.

**Les enseignants candidats doivent envoyer par mail avant le vendredi 31 août 2018, un CV et une lettre de motivation adressés à la déléguée académique, Madame Delphine Colin, à l'adresse suivante :**

**[daac.delegue@ac-reunion.fr](mailto:daac.delegue@ac-reunion.fr)**

Les entretiens pour le recrutement auront lieu entre le 7 et le 25 septembre 2018 en présence d'un jury composé : du coordonnateur DAAC du domaine, de la Déléguée académique, du directeur et/ou directeur adjoint de la structure, de l'IEN ou de l'IA IPR du domaine ou de l'enseignant et d'un représentant de la DAC-OI. La prise de poste s'effectuera au 1<sup>er</sup> octobre 2018.



Delphine Colin



RÉGION ACADÉMIQUE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Annexe 1

### **L'Aquarium de La Réunion Saint Gilles**

---

*L'Aquarium de La Réunion est une société privée qui a ouvert ses portes en 2000 et a accueilli plus d'un million de visiteurs. Il est situé à Saint-Gilles-les-Bains.*

*Riche de 500 poissons et 200 espèces de la vie récifale réunionnaise, l'Aquarium de La Réunion est une véritable vitrine d'information et de sensibilisation pour tout public sur le milieu marin réunionnais. Il participe à la valorisation du patrimoine marin réunionnais et contribue à l'amélioration des connaissances sur les écosystèmes récifaux.*

#### → **Profil**

Enseignant(e) du premier degré intéressé(e) par le milieu marin, avec un profil plutôt scientifique.

Être disponible et mobile (déplacements occasionnels dans toute l'île).

#### → **Missions**

Le professeur relais est le lien privilégié entre la structure culturelle et l'éducation nationale. Il développe la politique artistique et culturelle de l'académie de La Réunion dans les établissements scolaires en lien avec la structure et les inspecteurs de domaine. Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec les coordonnateurs de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et avec le service de médiation de la structure selon le projet défini par son responsable.

Ses missions sont définies par le BO n° 15 du 15 avril 2010 et, plus spécifiquement :

- Aide aux enseignants pour l'élaboration, le suivi de projets pédagogiques et l'évaluation des actions artistiques et culturelles conduites avec la structure
- Conception et animation de journées de formation initiale et continue à destination des enseignants qui pourra se faire conjointement avec des professeurs relais d'autres structures
- Contribution aux actions de communication de la DAAC et de la structure.
- Organisation de pré visites pour les enseignants du premier et second degré
- Suivi des dispositifs Éducation nationale mis en place dans la structure: Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), enseignement d'exploration, pratique interdisciplinaire, TPE, dispositifs spécifiques , concours.
- Conception et rédaction de documents ressources pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré (dossiers de l'enseignant, fiches parcours, livrets, jeux, mallette pédagogique...) qui pourront être mis en ligne sur le site de l'académie. La mutualisation dans l'élaboration de ces documents avec des professeurs relais d'autres structures est souhaitée.
- Information des activités et des ressources proposées par la structure, travail de communication et de diffusion dans les établissements scolaires par le biais de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat).

#### → **Compétences requises :**

- Qualités relationnelles pour s'intégrer dans la structure, travailler en équipe
- Grande autonomie
- Capacités de communication
- Capacité à co-construire des projets avec la structure, les collègues d'autres établissements et la DAAC.



3/31

- Capacité à impulser de nouveaux projets
- Compétences informatiques (traitement de texte et tableur)

→ **Conditions**

Dans le cadre de sa mission, le professeur relais devra :

- Assurer un temps de présence hebdomadaire dans la structure, variant selon les besoins et le calendrier de la structure, calculé sur la base de 4 heures par semaine sur 36 semaines.
- Participer aux réunions, formations et actions de communication initiées par la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et par la structure: réunions des professeurs relais, des professeurs référents culture, réunions de travail de la structure.
- Déterminer avec la structure et le coordonnateur DAAC, en début d'année les objectifs des actions à mener
- Etablir un bilan intermédiaire de son activité puis un bilan général en fin d'année à communiquer à la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat) pour percevoir l'intégralité de ses indemnités.

La fonction de professeur-relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du décret 2015-475 du 27 avril 2015. Dans ce cadre, l'enseignant sera rémunéré pour une année scolaire complète par 72 HSE. Cette mission ne donne droit à aucune décharge.



## Annexe 2

### **Réserve nationale marine de La Réunion La Saline les bains**

---

*Créée le 21 février 2007, la Réserve naturelle marine de La Réunion est l'une des 31 réserves naturelles marines de France. Avec une surface de 35 km<sup>2</sup>, la réserve couvre un linéaire côtier d'environ 40 km, dont 20 km de barrière corallienne. Le Groupement d'intérêt public (GIP) Réserve nationale marine de La Réunion est l'instance gestionnaire de la Réserve naturelle marine de La Réunion. Son siège est à La Saline-les-Bains.*

*L'éducation au développement durable est une mission primordiale pour la Réserve naturelle marine de La Réunion dans la protection d'une biodiversité exceptionnelle (plus de 3500 espèces). Ces récifs constituent aussi des patrimoines naturels, paysagers et culturels remarquables, à protéger, qui contribuent au bien être de la population réunionnaise et des visiteurs occasionnels.*

*L'équipe de la Réserve naturelle marine de La Réunion privilégie une approche sensitive (toucher, observer, écouter, sentir) et ludique sur le terrain afin d'apprendre aux enfants à mieux connaître et à apprécier le milieu marin. Elle peut alors présenter les risques et causes de dégradation des récifs coralliens et impliquer les élèves dans une réflexion sur les moyens de protection.*

#### → **Profil**

Enseignant(e) du premier degré intéressé(e) par le milieu marin, avec un profil plutôt scientifique.

Être disponible et mobile (déplacements occasionnels dans toute l'île).

#### → **Missions**

Le professeur relais est le lien privilégié entre la structure culturelle et l'éducation nationale. Il développe la politique artistique et culturelle de l'académie de La Réunion dans les établissements scolaires en lien avec la structure et les inspecteurs de domaine. Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec les coordonnateurs de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et avec le service de médiation de la structure selon le projet défini par son responsable.

Ses missions sont définies par le BO n° 15 du 15 avril 2010 et, plus spécifiquement :

- Aide aux enseignants pour l'élaboration, le suivi de projets pédagogiques et l'évaluation des actions artistiques et culturelles conduites avec la structure
- Conception et animation de journées de formation initiale et continue à destination des enseignants qui pourra se faire conjointement avec des professeurs relais d'autres structures
- Contribution aux actions de communication de la DAAC et de la structure.
- Organisation de pré visites pour les enseignants du premier et second degré
- Suivi des dispositifs Éducation nationale mis en place dans la structure: Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), enseignement d'exploration, pratique interdisciplinaire, TPE, dispositifs spécifiques , concours.
- Conception et rédaction de documents ressources pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré (dossiers de l'enseignant, fiches parcours, livrets, jeux, mallette pédagogique...) qui pourront être mis en ligne sur le site de l'académie. La mutualisation dans l'élaboration de ces documents avec des professeurs relais d'autres structures est souhaitée.
- Information des activités et des ressources proposées par la structure, travail de communication et de diffusion dans les établissements scolaires par le biais de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat).

#### → **Compétences requises :**

- Qualités relationnelles pour s'intégrer dans la structure, travailler en équipe



5/31

- Grande autonomie
- Capacités de communication
- Capacité à co-construire des projets avec la structure, les collègues d'autres établissements et la DAAC.
- Capacité à impulser de nouveaux projets
- Compétences informatiques (traitement de texte et tableur)

→ **Conditions**

Dans le cadre de sa mission, le professeur relais devra :

- assurer un temps de présence hebdomadaire dans la structure, variant selon les besoins et le calendrier de la structure, calculé sur la base de 4 heures par semaine sur 36 semaines.
- participer aux réunions, formations et actions de communication initiées par la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et par la structure: réunions des professeurs relais, des professeurs référents culture, réunions de travail de la structure.
- Déterminer avec la structure et le coordonnateur DAAC, en début d'année les objectifs des actions à mener
- Etablir un bilan intermédiaire de son activité puis un bilan général en fin d'année à communiquer à la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat) pour percevoir l'intégralité de ses indemnités.

La fonction de professeur-relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du décret 2015-475 du 27 avril 2015. Dans ce cadre, l'enseignant sera rémunéré pour une année scolaire complète 72 HSE.  
Cette mission ne donne droit à aucune décharge.



RÉGION ACADÉMIQUE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Annexe 3

### **Parc national de La Réunion Plaine des Palmistes**

*Créé le 5 mars 2007, le Parc national de La Réunion est le neuvième parc national français. Depuis le 1er août 2010, le cœur du parc, qui correspond au bien naturel des Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion, est inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO. L'établissement public du Parc national de La Réunion est l'outil de protection mais aussi de valorisation de ces milieux naturels uniques au monde.*

*Mission historique des parcs nationaux, l'éducation à l'environnement et au développement durable (EDD) est présente dans sa charte (Projet de territoire des parcs nationaux). Le Parc national de La Réunion, territoire d'exception, devient un territoire de " savoir heureux " où chacun est invité à prendre plaisir à découvrir, à s'étonner, à se questionner et à changer son rapport à la nature et à son milieu de vie.*

*Pour partager et rendre accessible à tous les richesses et les valeurs patrimoniales du territoire, les agents du Parc national de La Réunion pratiquent une éducation à l'environnement fondée sur la démarche d'interprétation. L'utilisation alternée de différentes approches sensibles (atelier d'écoute des sons de la forêt, balade contée, lecture de paysage, ...) permet de révéler un site selon une approche ludique, porteuse de sens et d'efficacité, capable de faire ressentir " l'esprit des lieux ".*

#### → **Profil**

Enseignant(e) du premier degré à profil plutôt scientifique, intéressé par la faune, la flore, la géologie, la lecture de paysage, le patrimoine des Hauts.

Être disponible et mobile (déplacements occasionnels dans toute l'île pour les réunions DAAC, les projets Parc et le travail avec les professeurs relais d'autres structures).

#### → **Missions**

Le professeur relais est le lien privilégié entre la structure culturelle et l'éducation nationale. Il développe la politique artistique et culturelle de l'académie de La Réunion dans les établissements scolaires en lien avec la structure et les inspecteurs de domaine. Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec les coordonnateurs de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et avec le service de médiation de la structure selon le projet défini par son responsable.

Ses missions sont définies par le BO n° 15 du 15 avril 2010 et, plus spécifiquement :

- Aide aux enseignants pour l'élaboration, le suivi de projets pédagogiques et l'évaluation des actions artistiques et culturelles conduites avec la structure
- Conception et animation de journées de formation initiale et continue à destination des enseignants qui pourra se faire conjointement avec des professeurs relais d'autres structures
- Contribution aux actions de communication de la DAAC et de la structure.
- Organisation de pré visites pour les enseignants du premier degré
- Suivi des dispositifs Éducation nationale mis en place dans la structure: Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), enseignement d'exploration, pratique interdisciplinaire, TPE, dispositifs spécifiques , concours.
- Conception et rédaction de documents ressources pour le 1<sup>er</sup> degré (dossiers de l'enseignant, fiches parcours, livrets, jeux, mallette pédagogique...) qui pourront être mis en ligne sur le site de l'académie. La mutualisation dans l'élaboration de ces documents avec des professeurs relais d'autres structures est souhaitée.
- Information des activités et des ressources proposées par la structure, travail de



7/31

communication et de diffusion dans les établissements scolaires par le biais de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat).

→ **Compétences requises :**

- Qualités relationnelles pour s'intégrer dans la structure, travailler en équipe
- Grande autonomie
- Capacités de communication
- Capacité à co-construire des projets avec la structure, les collègues d'autres établissements et la DAAC.
- Capacité à impulser de nouveaux projets
- Compétences informatiques (traitement de texte et tableur)

→ **Conditions**

Dans le cadre de sa mission, le professeur relais devra :

- assurer un temps de présence hebdomadaire dans la structure, variant selon les besoins et le calendrier de la structure, calculé sur la base de 4 heures par semaine sur 36 semaines.
- participer aux réunions, formations et actions de communication initiées par la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et par la structure: réunions des professeurs relais, des professeurs référents culture, réunions de travail de la structure.
- Déterminer avec la structure et le coordonnateur DAAC, en début d'année les objectifs des actions à mener
- Etablir un bilan intermédiaire de son activité puis un bilan général en fin d'année à communiquer à la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat) pour percevoir l'intégralité de ses indemnités.

La fonction de professeur-relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du décret 2015-475 du 27 avril 2015. Dans ce cadre, l'enseignant sera rémunéré pour une année scolaire complète par 72 HSE. Cette mission ne donne droit à aucune décharge.



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Annexe 4

### **Terres australes et antarctiques françaises**

#### **(TAAF Saint Pierre)**

---

*Depuis 1955, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont un territoire d'outre-mer doté de l'autonomie administrative et financière. Elles sont formées par l'archipel de Crozet, l'archipel des Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam, la terre Adélie et les îles Eparses : îles tropicales de l'archipel des Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India dans le canal du Mozambique et Tromelin au nord de La Réunion. La collectivité des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) a pour objectif de faire découvrir aux scolaires ses territoires (géographie, biodiversité, histoire...) et ses activités (recherche scientifique, logistique, gestion de pêche durable, philatélie...).*

#### **→ Profil**

Enseignant(e) du second degré de toute discipline (profil scientifique ou documentaliste privilégié)

Être disponible et mobile (déplacements occasionnels dans toute l'île pour les réunions DAAC et le travail avec les professeurs relais d'autres structures).

#### **→ Missions**

Le professeur relais est le lien privilégié entre la structure culturelle et l'éducation nationale. Il développe la politique artistique et culturelle de l'académie de La Réunion dans les établissements scolaires en lien avec la structure et les inspecteurs de domaine. Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec les coordonnateurs de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et avec le service de médiation de la structure selon le projet défini par son responsable.

Ses missions sont définies par le BO n° 15 du 15 avril 2010 et, plus spécifiquement :

- Aide aux enseignants pour l'élaboration, le suivi de projets pédagogiques et l'évaluation des actions artistiques et culturelles conduites avec la structure
- Conception et animation de journées de formation initiale et continue à destination des enseignants qui pourra se faire conjointement avec des professeurs relais d'autres structures
- Contribution aux actions de communication de la DAAC et de la structure.
- Organisation de pré visites pour les enseignants du second degré
- Suivi des dispositifs Éducation nationale mis en place dans la structure: Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), enseignement d'exploration, pratique interdisciplinaire, TPE, dispositifs spécifiques , concours.
- Conception et rédaction de documents ressources pour le 2nd degré (dossiers de l'enseignant, fiches parcours, livrets, jeux, mallette pédagogique...) qui pourront être mis en ligne sur le site de l'académie. La mutualisation dans l'élaboration de ces documents avec des professeurs relais d'autres structures est souhaitée.
- Information des activités et des ressources proposées par la structure, travail de communication et de diffusion dans les établissements scolaires par le biais de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat).

#### **→ Compétences requises :**

- Qualités relationnelles pour s'intégrer dans la structure, travailler en équipe
- Grande autonomie
- Capacités de communication





9/31

- Capacité à co-construire des projets avec la structure, les collègues d'autres établissements et la DAAC.
- Capacité à impulser de nouveaux projets
- Compétences informatiques (traitement de texte et tableur)

→ **Conditions**

Dans le cadre de sa mission, le professeur relais devra :

- assurer un temps de présence hebdomadaire dans la structure, variant selon les besoins et le calendrier de la structure, calculé sur la base de 4 heures par semaine sur 36 semaines.
- participer aux réunions, formations et actions de communication initiées par la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et par la structure: réunions des professeurs relais, des professeurs référents culture, réunions de travail de la structure.
- Déterminer avec la structure et le coordonnateur DAAC, en début d'année les objectifs des actions à mener
- Etablir un bilan intermédiaire de son activité puis un bilan général en fin d'année à communiquer à la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat) pour percevoir l'intégralité de ses indemnités.

La fonction de professeur-relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du décret 2015-475 du 27 avril 2015. Dans ce cadre, l'enseignant sera rémunéré pour une année scolaire complète par une indemnité pour missions particulières au taux de 2 500 €, soit 2 IMP.

Cette mission ne donne droit à aucune décharge.



RÉGION ACADÉMIQUE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Annexe 5

### **La Cité du volcan Bourg Murat**

---

*Rénovée par la Région Réunion de 2010 à 2014, la Cité du Volcan a ouvert ses portes au public le 5 août 2014. Ce pôle d'attraction touristique de premier plan est également un centre pédagogique et scientifique international.*

*L'équipement de 6000 m<sup>2</sup> propose une muséographie innovante qui intègre de nombreux dispositifs et maquettes interactifs. Le visiteur peut ainsi faire sa propre visite du musée et s'approprier les différentes connaissances de l'histoire géologique de La Réunion.*

#### → **Profil**

Enseignant(e) du second degré intéressé par la géologie et la volcanologie.  
Être disponible et mobile (déplacements occasionnels à prévoir pour travailler en collaboration avec les professeurs relais des autres musées régionaux, rencontres 2 à 4 fois/an).

#### → **Missions**

Le professeur relais est le lien privilégié entre la structure culturelle et l'éducation nationale. Il développe la politique artistique et culturelle de l'académie de La Réunion dans les établissements scolaires en lien avec la structure et les inspecteurs de domaine. Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec les coordonnateurs de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et avec le service de médiation de la structure selon le projet défini par son responsable.

Ses missions sont définies par le BO n° 15 du 15 avril 2010 et, plus spécifiquement :

- Aide aux enseignants pour l'élaboration, le suivi de projets pédagogiques et l'évaluation des actions artistiques et culturelles conduites avec la structure
- Conception et animation de journées de formation initiale et continue à destination des enseignants qui pourra se faire conjointement avec des professeurs relais d'autres structures
- Contribution aux actions de communication de la DAAC et de la structure.
- Organisation de pré visites pour les enseignants du second degré
- Suivi des dispositifs Éducation nationale mis en place dans la structure: Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), enseignement d'exploration, pratique interdisciplinaire, TPE, dispositifs spécifiques , concours.
- Conception et rédaction de documents ressources pour le 2nd degré (dossiers de l'enseignant, fiches parcours, livrets, jeux, mallette pédagogique...) qui pourront être mis en ligne sur le site de l'académie. La mutualisation dans l'élaboration de ces documents avec des professeurs relais d'autres structures est souhaitée.
- Information des activités et des ressources proposées par la structure, travail de communication et de diffusion dans les établissements scolaires par le biais de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat).

#### → **Compétences requises :**

- Qualités relationnelles pour s'intégrer dans la structure, travailler en équipe
- Grande autonomie
- Capacités de communication
- Capacité à co-construire des projets avec la structure, les collègues d'autres établissements et la DAAC.



11/31

- Capacité à impulser de nouveaux projets
- Compétences informatiques (traitement de texte et tableur)

→ **Conditions**

Dans le cadre de sa mission, le professeur relais devra :

- assurer un temps de présence hebdomadaire dans la structure, variant selon les besoins et le calendrier de la structure, calculé sur la base de 4 heures par semaine sur 36 semaines.
- participer aux réunions, formations et actions de communication initiées par la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et par la structure: réunions des professeurs relais, des professeurs référents culture, réunions de travail de la structure.
- Déterminer avec la structure et le coordonnateur DAAC, en début d'année les objectifs des actions à mener
- Etablir un bilan intermédiaire de son activité puis un bilan général en fin d'année à communiquer à la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat) pour percevoir l'intégralité de ses indemnités.

La fonction de professeur-relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du décret 2015-475 du 27 avril 2015. Dans ce cadre, l'enseignant sera rémunéré pour une année scolaire complète par une indemnité pour missions particulières au taux de 2 500 €, soit 2 IMP.  
Cette mission ne donne droit à aucune décharge.



RÉGION ACADÉMIQUE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Annexe 6

### **Muséum d'histoire naturelle de La Réunion Saint Denis**

*Le Muséum d'histoire naturelle de La Réunion occupe les locaux du Palais législatif, construit en 1834 pour abriter le Conseil Colonial jusqu'en 1848. Il devient Muséum en 1855. Bâtiment néoclassique de deux étages, témoin de l'architecture coloniale, il est classé monument historique en 1978.*

*Il accueille une collection de la faune actuelle et disparue des îles de l'océan Indien occidental (La Réunion, Madagascar, les Seychelles...). La richesse et l'intérêt régional de ses collections valent au Muséum de la Réunion de faire partie des treize musées français classés au titre de leurs collections. Faute de place d'exposition suffisante, ces collections ne peuvent être toutes présentées. Les objets conservés dans les réserves du Muséum sont tour à tour restaurés, mis en valeur et présentés au public à travers les expositions temporaires.*

*Le Muséum possède également une bibliothèque ancienne d'une grande richesse, puisqu'elle contient des éditions originales assez rares.*

#### → **Profil**

Enseignant(e) du second degré de toute discipline.

Être disponible et mobile (déplacements occasionnels dans toute l'île pour les réunions DAAC, les projets Parc et le travail avec les professeurs relais d'autres structures).

#### → **Missions**

Le professeur relais est le lien privilégié entre la structure culturelle et l'éducation nationale. Il développe la politique artistique et culturelle de l'académie de La Réunion dans les établissements scolaires en lien avec la structure et les inspecteurs de domaine. Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec les coordonnateurs de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et avec le service de médiation de la structure selon le projet défini par son responsable.

Ses missions sont définies par le BO n° 15 du 15 avril 2010 et, plus spécifiquement :

- Aide aux enseignants pour l'élaboration, le suivi de projets pédagogiques et l'évaluation des actions artistiques et culturelles conduites avec la structure
- Conception et animation de journées de formation initiale et continue à destination des enseignants qui pourra se faire conjointement avec des professeurs relais d'autres structures
- Contribution aux actions de communication de la DAAC et de la structure.
- Organisation de pré visites pour les enseignants du premier et second degré
- Suivi des dispositifs Éducation nationale mis en place dans la structure: Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), enseignement d'exploration, pratique interdisciplinaire, TPE, dispositifs spécifiques , concours.
- Conception et rédaction de documents ressources pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré (dossiers de l'enseignant, fiches parcours, livrets, jeux, mallette pédagogique...) qui pourront être mis en ligne sur le site de l'académie. La mutualisation dans l'élaboration de ces documents avec des professeurs relais d'autres structures est souhaitée.
- Information des activités et des ressources proposées par la structure, travail de communication et de diffusion dans les établissements scolaires par le biais de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat).



13/31

→ **Compétences requises :**

- Qualités relationnelles pour s'intégrer dans la structure, travailler en équipe
- Grande autonomie
- Capacités de communication
- Capacité à co-construire des projets avec la structure, les collègues d'autres établissements et la DAAC.
- Capacité à impulser de nouveaux projets
- Compétences informatiques (traitement de texte et tableur)

→ **Conditions**

Dans le cadre de sa mission, le professeur relais devra :

- assurer un temps de présence hebdomadaire dans la structure, variant selon les besoins et le calendrier de la structure, calculé sur la base de 4 heures par semaine sur 36 semaines.
- Participer aux réunions, formations et actions de communication initiées par la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et par la structure: réunions des professeurs relais, des professeurs référents culture, réunions de travail de la structure.
- Déterminer avec la structure et le coordonnateur DAAC, en début d'année les objectifs des actions à mener
- Etablir un bilan intermédiaire de son activité puis un bilan général en fin d'année à communiquer à la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat) pour percevoir l'intégralité de ses indemnités.

La fonction de professeur-relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du décret 2015-475 du 27 avril 2015. Dans ce cadre, l'enseignant sera rémunéré pour une année scolaire complète par une indemnité pour missions particulières au taux de 2 500 €, soit 2 IMP.

Cette mission ne donne droit à aucune décharge.



RÉGION ACADÉMIQUE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Annexe 7

### **Mascarin, Jardin botanique de La Réunion Saint Leu**

*Mascarin, Jardin Botanique de La Réunion est une vitrine accessible et ludique du patrimoine végétal de l'île de La Réunion, qui permet une découverte concrète de nombreux thèmes des programmes scolaires du primaire et du secondaire. Le site propose plusieurs équipements pédagogiques pouvant être mis à disposition du public scolaire : une ombrière avec matériel de jardinage, un rucher pédagogique, un laboratoire d'observation et d'analyse, une salle de classe, un centre documentaire, plusieurs expositions permanentes et 8 ha de jardin organisés en différentes collections végétales thématiques.*

#### **→ Profil**

Enseignant(e) du second degré de toute discipline mais passionné par l'environnement naturel, paysager et végétal de l'île de La Réunion et ayant déjà quelques connaissances en la matière  
L'accent sera mis sur la conception et la valorisation de liens entre sa discipline et la découverte du patrimoine végétal de l'île de La Réunion (SVT, art plastique, Histoire Géo, Technologie...)  
Des compétences dans le domaine de la communication (graphisme, photographie, vidéo, TIC) sont souhaitées.  
L'enseignant(e) devra être disponible certains mercredis après-midi pour accueillir les enseignants dans le cadre de pré-visites pédagogiques. Il devra être mobile, (déplacements occasionnels dans toute l'île).

#### **→ Missions**

Le professeur relais est le lien privilégié entre la structure culturelle et l'éducation nationale. Il développe la politique artistique et culturelle de l'académie de La Réunion dans les établissements scolaires en lien avec la structure et les inspecteurs de domaine. Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec les coordonnateurs de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et avec le service de médiation de la structure selon le projet défini par son responsable.

Ses missions sont définies par le BO n° 15 du 15 avril 2010 et, plus spécifiquement :

- Aide aux enseignants pour l'élaboration, le suivi de projets pédagogiques et l'évaluation des actions artistiques et culturelles conduites avec la structure
- Conception et animation de journées de formation initiale et continue à destination des enseignants qui pourra se faire conjointement avec des professeurs relais d'autres structures
- Contribution aux actions de communication de la DAAC et de la structure.
- Organisation de pré visites pour les enseignants du premier et second degré
- Suivi des dispositifs Éducation nationale mis en place dans la structure: Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), enseignement d'exploration, pratique interdisciplinaire, TPE, dispositifs spécifiques , concours.
- Conception et rédaction de documents ressources pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré (dossiers de l'enseignant, fiches parcours, livrets, jeux, mallette pédagogique...) qui pourront être mis en ligne sur le site de l'académie. La mutualisation dans l'élaboration de ces documents avec des professeurs relais d'autres structures est souhaitée.
- Information des activités et des ressources proposées par la structure, travail de communication et de diffusion dans les établissements scolaires par le biais de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat).



15/31

→ **Compétences requises :**

- Qualités relationnelles pour s'intégrer dans la structure, travailler en équipe
- Grande autonomie
- Capacités de communication
- Capacité à co-construire des projets avec la structure, les collègues d'autres établissements et la DAAC.
- Capacité à impulser de nouveaux projets
- Compétences informatiques (traitement de texte et tableur)

→ **Conditions**

Dans le cadre de sa mission, le professeur relais devra :

- assurer un temps de présence hebdomadaire dans la structure, variant selon les besoins et le calendrier de la structure, calculé sur la base de 4 heures par semaine sur 36 semaines.
- participer aux réunions, formations et actions de communication initiées par la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et par la structure: réunions des professeurs relais, des professeurs référents culture, réunions de travail de la structure.
- Déterminer avec la structure et le coordonnateur DAAC, en début d'année les objectifs des actions à mener
- Etablir un bilan intermédiaire de son activité puis un bilan général en fin d'année à communiquer à la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat) pour percevoir l'intégralité de ses indemnités.

La fonction de professeur-relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du décret 2015-475 du 27 avril 2015. Dans ce cadre, l'enseignant sera rémunéré pour une année scolaire complète par une indemnité pour missions particulières au taux de 2 500 €, soit 2 IMP.

Cette mission ne donne droit à aucune décharge.



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Annexe 8

### **Musée Stella Matutina Saint Leu**

*Rénové par la Région Réunion de 2011 à 2015, le Musée Stella Matutina a ouvert ses portes au public le 6 juin 2015. Il propose un parcours dans l'histoire croisée du sucre et de l'île Bourbon, qui met en lumière les particularités culturelles et économiques de l'île.*

*Au 19ème siècle, La Réunion abandonne la culture du café pour se lancer dans celle de la canne. Il s'agit surtout d'une aventure humaine : les hommes et les femmes qui ont permis à cette agro-industrie d'exister, de se développer, d'innover, sont replacés au cœur du Musée, miroir de la société et de l'identité réunionnaises. Données historiques sur le peuplement, l'esclavage et l'engagisme, récits de vie, collections historiques, ethnographiques et techniques, objets insolites, vestiges industriels, témoignages des anciens travailleurs, documents d'archive donnent vie et relief à cette scénographie de la mémoire, avec le renfort des outils multimédias les plus récents.*

#### → **Profil**

Enseignant(e) du second degré en sciences (profil physiques/chimie ou technologie/sciences de l'ingénieur souhaité) ou ayant déjà mené des actions en partenariat et/ou en interdisciplinarité

Enseignant(e) ayant le goût de l'histoire, des sciences et de la technique

Etre disponible une fois par mois le mercredi après midi pour les pré-visites

Etre mobile (déplacements occasionnels dans toute l'île pour travailler en collaboration avec les professeurs relais des autres musées régionaux, rencontres 2 à 4 fois/an)

#### → **Missions**

Le professeur relais est le lien privilégié entre la structure culturelle et l'éducation nationale. Il développe la politique artistique et culturelle de l'académie de La Réunion dans les établissements scolaires en lien avec la structure et les inspecteurs de domaine. Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec les coordonnateurs de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et avec le service de médiation de la structure selon le projet défini par son responsable.

Ses missions sont définies par le BO n° 15 du 15 avril 2010 et, plus spécifiquement :

- Aide aux enseignants pour l'élaboration, le suivi de projets pédagogiques et l'évaluation des actions artistiques et culturelles conduites avec la structure
- Conception et animation de journées de formation initiale et continue à destination des enseignants qui pourra se faire conjointement avec des professeurs relais d'autres structures.
- Contribution aux actions de communication de la DAAC et de la structure.
- Organisation de pré visites pour les enseignants du premier et second degré
- Suivi des dispositifs Éducation nationale mis en place dans la structure : Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), enseignement d'exploration, pratique interdisciplinaire, TPE, dispositifs spécifiques (La classe l'œuvre), concours ou journées spécifiques à thème en lien avec les écoles et établissements scolaires engagés dans un projet avec le musée (Journées européenne du patrimoine), Fête de la science...
- Conception et rédaction de documents ressources pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré (dossiers de l'enseignant, fiches parcours, livrets, jeux, mallette pédagogique, outils spécifiques pour les expositions temporaires...) qui pourront être mis en ligne sur le





17/31

site de l'académie. La mutualisation dans l'élaboration de ces documents avec des professeurs relais d'autres structures est souhaitée.

- Information des activités et des ressources proposées par la structure, travail de communication et de diffusion dans les établissements scolaires par le biais de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat).

→ **Compétences requises :**

- Qualités relationnelles pour s'intégrer dans la structure, travailler en équipe
- Grande autonomie
- Capacités de communication
- Capacité à co-construire des projets avec la structure, les collègues d'autres établissements et la DAAC.
- Capacité à impulser de nouveaux projets
- Compétences informatiques (traitement de texte et tableur)

→ **Conditions**

Dans le cadre de sa mission, le professeur relais devra :

- assurer un temps de présence hebdomadaire dans la structure, variant selon les besoins et le calendrier de la structure, calculé sur la base de 4 heures par semaine sur 36 semaines.
- participer aux réunions, formations et actions de communication initiées par la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) : réunions des professeurs relais, des professeurs référents culture
- Travailler en étroite collaboration avec le service pédagogique du musée sous l'autorité de la Direction scientifique et culturelle du musée.
- Déterminer avec la structure et le coordonnateur DAAC, en début d'année les objectifs des actions à mener et contribuer à l'élaboration du projet pédagogique du Musée Stella Matutina en répondant aux objectifs de son programme scientifique et culturel (PSC).
- Etablir un bilan intermédiaire de son activité puis un bilan général en fin d'année à communiquer à la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat) pour percevoir l'intégralité de ses indemnités.

La fonction de professeur-relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du décret 2015-475 du 27 avril 2015. Dans ce cadre, l'enseignant sera rémunéré pour une année scolaire complète par une indemnité pour missions particulières au taux de 2 500 €, soit 2 IMP.

Cette mission ne donne droit à aucune décharge.



RÉGION ACADÉMIQUE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Annexe 9

### **Energies Réunion**

---

*La SPL Énergies Réunion a été créée en juillet 2013. Elle est une suite logique à l'association arer et s'inscrit dans une démarche de valorisation des ressources naturelles locales. Son rôle : accompagner les collectivités locales actionnaires dans le développement de projets concrets aux enjeux énergétiques. Ses domaines d'action sont : la maîtrise de la demande en énergie, les énergies nouvelles, l'observation, la gouvernance, l'information et la sensibilisation.*

#### → **Profil**

Enseignant(e) du second degré de toute discipline (profil scientifique ou technique privilégié).

Travail en étroite collaboration avec d'autres structures (EDF, Sciences Réunion, Les petits débrouillards...) pour offrir une présentation exhaustive des informations et moyens proposés aux enseignants sur le thème de l'énergie.

Être disponible et mobile (déplacements occasionnels dans toute l'île pour travailler avec les différents partenaires et assurer le suivi des projets).

#### → **Missions**

Le professeur relais est le lien privilégié entre la structure culturelle et l'éducation nationale. Il développe la politique artistique et culturelle de l'académie de La Réunion dans les établissements scolaires en lien avec la structure et les inspecteurs de domaine. Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec les coordonnateurs de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et avec le service de médiation de la structure selon le projet défini par son responsable.

Ses missions sont définies par le BO n° 15 du 15 avril 2010 et, plus spécifiquement :

- Aide aux enseignants pour l'élaboration, le suivi de projets pédagogiques et l'évaluation des actions artistiques et culturelles conduites avec la structure
- Conception et animation de journées de formation initiale et continue à destination des enseignants qui pourra se faire conjointement avec des professeurs relais d'autres structures
- Contribution aux actions de communication de la DAAC et de la structure.
- Organisation de pré visites pour les enseignants du premier et second degré
- Suivi des dispositifs Éducation nationale mis en place dans la structure: Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), enseignement d'exploration, pratique interdisciplinaire, TPE, dispositifs spécifiques , concours.
- Conception et rédaction de documents ressources pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré (dossiers de l'enseignant, fiches parcours, livrets, jeux, mallette pédagogique...) qui pourront être mis en ligne sur le site de l'académie. La mutualisation dans l'élaboration de ces documents avec des professeurs relais d'autres structures est souhaitée.
- Information des activités et des ressources proposées par la structure, travail de communication et de diffusion dans les établissements scolaires par le biais de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC- Rectorat).

#### → **Compétences requises :**

- Qualités relationnelles pour s'intégrer dans la structure, travailler en équipe
- Grande autonomie
- Capacités de communication
- Capacité à co-construire des projets avec la structure, les collègues d'autres



19/31

établissements et la DAAC.

- Capacité à impulser de nouveaux projets
- Compétences informatiques (traitement de texte et tableur)

→ **Conditions**

Dans le cadre de sa mission, le professeur relais devra :

- assurer un temps de présence hebdomadaire dans la structure, variant selon les besoins et le calendrier de la structure, calculé sur la base de 4 heures par semaine sur 36 semaines.
- participer aux réunions, formations et actions de communication initiées par la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et par la structure: réunions des professeurs relais, des professeurs référents culture, réunions de travail de la structure.
- Déterminer avec la structure et le coordonnateur DAAC, en début d'année les objectifs des actions à mener
- Etablir un bilan intermédiaire de son activité puis un bilan général en fin d'année à communiquer à la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat) pour percevoir l'intégralité de ses indemnités.

La fonction de professeur-relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du décret 2015-475 du 27 avril 2015. Dans ce cadre, l'enseignant sera rémunéré pour une année scolaire complète par une indemnité pour missions particulières au taux de 2 500 €, soit 2 IMP.

Cette mission ne donne droit à aucune décharge.



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Annexe 10

### ***Théâtres Départementaux de La Réunion Saint Denis et Saint Gilles***

---

*Les TEAT Champ Fleuri I TEAT Plein Air équipement culturelle de La Réunion très dynamique, proposent toute forme de spectacle vivant au public scolaire de l'académie. Chaque année est rythmée par deux saisons et des temps forts autour de la danse avec Total danse, des propositions jeunes publics Toto total et du jazz Total Jazz et des spectacles de théâtre, cirque, danse toute l'année. Les TDR organisent également des événements en lien avec l'Education Nationale, comme la soirée de l'Eloquence ou les rencontres académiques des chorales.*

#### → **Profil**

Enseignant(e) du second degré de toute discipline, ayant le goût des arts du spectacle (danse, cirque, théâtre, oralité) et de la musique.

Etre disponible (aussi en soirée pour certains événements) et mobile (déplacements possibles dans les deux structures des TDR)

#### → **Missions**

Le professeur relais est le lien privilégié entre la structure culturelle et l'éducation nationale. Il développe la politique artistique et culturelle de l'académie de La Réunion dans les établissements scolaires en lien avec la structure et les inspecteurs de domaine. Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec les coordonnateurs de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et avec le service de médiation de la structure selon le projet défini par son responsable.

Ses missions sont définies par le BO n° 15 du 15 avril 2010 et, plus spécifiquement :

- Aide aux enseignants pour l'élaboration, le suivi de projets pédagogiques et l'évaluation des actions artistiques et culturelles conduites avec la structure
- Conception et animation de journées de formation initiale et continue à destination des enseignants
- Organisation de pré visites pour les enseignants du premier et second degré
- Suivi des dispositifs Éducation nationale : Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), pratique interdisciplinaire, TPE, dispositifs spécifiques : rencontres académiques des chorales, Jeunesse Musicale de France...
- Conception et rédaction de documents ressources pour le premier et second degré (dossiers de l'enseignant, fiches parcours, livrets, jeux, mallette pédagogique...) qui pourront être mis en ligne sur le site de l'académie. La mutualisation dans l'élaboration de ces documents avec des professeurs relais d'autres structures est souhaitée.
- Contribution aux actions de communication de la DAAC et de la structure
- Information des activités et des ressources proposées par la structure, travail de communication et de diffusion dans les établissements scolaires par le biais de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat)

#### → **Compétences requises :**

- Qualité relationnelle pour s'intégrer à la structure, travailler en équipe
- Grande autonomie
- Capacité en communication
- Capacité à co-construire des projets avec la structure, les collègues d'autres établissements et la DAAC



21/31

- Capacité à impulser de nouveaux projets
- Compétence informatique (traitement de texte et tableur)

→ **Conditions**

Dans le cadre de sa mission, le professeur relais devra :

- assurer un temps de présence hebdomadaire dans la structure, variant selon les besoins et le calendrier de la structure, calculé sur la base de 4 heures par semaine sur 36 semaines
- participer aux réunions, formations et actions de communication initiées par la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et par la structure: réunions des professeurs relais, des professeurs référents culture, réunion de travail de la structure, présentation de saison
- déterminer avec la structure et le coordonnateur DAAC, en début d'année les objectifs des actions à mener
- établir un bilan intermédiaire de son activité puis un bilan général en fin d'année à communiquer à la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat) pour percevoir l'intégralité de ses indemnités.

La fonction de professeur-relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du décret 2015-475 du 27 avril 2015. Dans ce cadre, l'enseignant sera rémunéré pour une année scolaire complète par une indemnité pour missions particulières au taux de 2 500 €, soit 2 IMP.

Cette mission ne donne droit à aucune décharge.



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Annexe 11

### ***Théâtre Luc Donat Le Tampon***

---

#### → **Profil**

Enseignant(e) du second degré de toute discipline, ayant le goût des arts du spectacle (danse, cirque, théâtre, oralité) et de la musique.

Avoir également l'envie de monter des projets pour les élèves des écoles maternelles et primaires (ex : domaine des arts visuels ou arts du goût) et plus généralement de favoriser les liaisons inter-degrés.

Être disponible (joignable par téléphone à des heures indiquées par le professeur relais et en présentiel dans la structure sur un créneau concerté et communiqué au public enseignant)

De préférence localisé(e) sur la zone de la structure (déplacements possibles dans toute l'académie à prévoir très occasionnellement).

#### → **Missions**

Le professeur relais est le lien privilégié entre la structure culturelle et l'éducation nationale. Il développe la politique artistique et culturelle de l'académie de La Réunion dans les établissements scolaires en lien avec la structure et les inspecteurs de domaine. Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec les coordonnateurs de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et avec le service de médiation de la structure selon le projet défini par son responsable.

Ses missions sont définies par le BO n° 15 du 15 avril 2010 et, plus spécifiquement :

- Aide aux enseignants pour l'élaboration, le suivi de projets pédagogiques et l'évaluation des actions artistiques et culturelles conduites avec la structure
- Conception et animation de journées de formation initiale et continue à destination des enseignants qui pourra se faire conjointement avec des professeurs relais d'autres structures (à destination des référents culture).
- Contribution aux actions de communication de la DAAC et de la structure.
- Organisation de pré visites pour les enseignants du premier et second degré
- Suivi des dispositifs Éducation nationale mis en place dans la structure: Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), enseignement d'exploration, pratique interdisciplinaire, TPE.
- Encadrement et suivi des Rencontres Académiques (théâtre, conte, danse, musique).
- Conception et rédaction de documents ressources pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré (dossiers de l'enseignant, fiches parcours, livrets, jeux, mallette pédagogique...) qui pourront être mis en ligne sur le site de l'académie. La mutualisation dans l'élaboration de ces documents avec des professeurs relais d'autres structures est souhaitée.
- Information des activités et des ressources proposées par la structure, travail de communication et de diffusion dans les établissements scolaires par le biais de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC- Rectorat).

#### → **Compétences requises :**

- grande autonomie
- qualités relationnelles pour s'intégrer dans la structure et travailler en équipe
- capacité de communication
- capacité à co-construire des projets avec la structure, des collègues d'autres



23/31

établissements et la DAAC

- capacité à impulser de nouveaux projets
- compétences informatiques (traitement de texte, tableur)

→ **Conditions**

Dans le cadre de sa mission, le professeur relais devra :

- assurer un temps de présence hebdomadaire dans la structure, variant selon les besoins et le calendrier de la structure, calculé sur la base de 4 heures par semaine sur 36 semaines.
- participer aux réunions et formations initiées par la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et par la structure: réunions des professeurs relais, des professeurs référents culture, réunions de travail de la structure et présentations de saison.
- établir un bilan intermédiaire de son activité puis un bilan général en fin d'année à communiquer à la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat) pour percevoir l'intégralité de ses indemnités.

La fonction de professeur-relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du décret 2015-475 du 27 avril 2015. Dans ce cadre, l'enseignant sera rémunéré pour une année scolaire complète par une indemnité pour missions particulières au taux de 2 500 €, soit 2 IMP.

-Cette mission ne donne droit à aucune décharge.



24/31

## Annexe 12

### Le Kabardock Le Port

---

*Scène de musiques actuelles (SMAC) outremer depuis 2007, le Kabardock ( Le Port) a développé ses actions de manière ambitieuse, se traduisant par des programmations variées et d'envergure, ainsi que par la mise en place de projets en faveur de l'accompagnement de projets artistiques et de la médiation. Le Kabardock est très présent sur la commune du Port, avec des actions dans les quartiers et en direction de tous les publics.*

#### → **Profil**

Enseignant(e) du second degré ayant déjà mené des actions en partenariat et/ou en interdisciplinarité et ayant le goût de la musique.

Avoir également l'envie de monter des projets pour les élèves du premier degré (Voi Mayé, Fabrique à chanson...)

Etre disponible (parfois en soirée) et mobile (déplacements occasionnels dans toute l'île)

#### → **Missions**

Le professeur relais est le lien privilégié entre la structure culturelle et l'éducation nationale. Il développe la politique artistique et culturelle de l'académie de La Réunion dans les établissements scolaires en lien avec la structure et les inspecteurs de domaine. Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec les coordonnateurs de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et avec le service de médiation de la structure selon le projet défini par son responsable.

Ses missions sont définies par le BO n° 15 du 15 avril 2010 et, plus spécifiquement :

- Aide aux enseignants pour l'élaboration, le suivi de projets pédagogiques et l'évaluation des actions artistiques et culturelles conduites avec la structure
- Conception et animation de journées de formation initiale et continue à destination des enseignants
- Organisation de pré visites pour les enseignants du premier et second degré
- Suivi des dispositifs Éducation nationale : Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), pratique interdisciplinaire, TPE, dispositifs spécifiques : Les fabriques à Musique, Percustrad, rencontres académiques des chorales
- Conception et rédaction de documents ressources pour le premier et second degré (dossiers de l'enseignant, fiches parcours, livrets, jeux, mallette pédagogique...) qui pourront être mis en ligne sur le site de l'académie. La mutualisation dans l'élaboration de ces documents avec des professeurs relais d'autres structures est souhaitée.
- Contribution aux actions de communication de la DAAC et de la structure
- Information des activités et des ressources proposées par la structure, travail de communication et de diffusion dans les établissements scolaires par le biais de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat)

#### → **Compétences requises :**

- Qualité relationnelle pour s'intégrer à la structure, travailler en équipe
- Grande autonomie
- Capacité en communication
- Capacité à co-construire des projets avec la structure, les collègues d'autres établissements et la DAAC
- Capacité à impulser de nouveaux projets
- Compétence informatique (traitement de texte et tableur)





25/31

### → **Conditions**

Dans le cadre de sa mission, le professeur relais devra :

- assurer un temps de présence hebdomadaire dans la structure, variant selon les besoins et le calendrier de la structure, calculé sur la base de 4 heures par semaine sur 36 semaines
- participer aux réunions, formations et actions de communication initiées par la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et par la structure: réunions des professeurs relais, des professeurs référents culture, réunion de travail de la structure, présentation de saison
- établir un bilan intermédiaire de son activité puis un bilan général en fin d'année à communiquer à la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat) pour percevoir l'intégralité de ses indemnités.

La fonction de professeur-relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du décret 2015-475 du 27 avril 2015. Dans ce cadre, l'enseignant sera rémunéré pour une année scolaire complète par une indemnité pour missions particulières au taux de 2 500 €, soit 2 IMP.

Cette mission ne donne droit à aucune décharge.



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Annexe 13

### **Le Lazaret La Grande Chaloupe**

---

*Le Lazaret de La Grande Chaloupe construit au cours du XIXème siècle, est un haut lieu du patrimoine local qui invite à un voyage dans le temps pour découvrir l'histoire des travailleurs engagés. La visite du lazaret est largement consacrée à l'histoire de l'immigration à l'origine des communautés indiennes et asiatiques vivant aujourd'hui à la Réunion. Le site de La Grande Chaloupe étant protégé depuis 1997 comme Espace Naturel Sensible (ENS) et peut aussi donner lieu à la découverte de la flore et la faune environnantes.*

#### → **Profil**

Enseignant(e) du second degré de toute discipline ayant le goût de l'histoire et du patrimoine  
Être disponible et mobile (déplacements occasionnels dans toute l'île).

#### → **Missions**

Le professeur relais est le lien privilégié entre la structure culturelle et l'éducation nationale. Il développe la politique artistique et culturelle de l'académie de La Réunion dans les établissements scolaires en lien avec la structure et les inspecteurs de domaine. Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec les coordonnateurs de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et avec le service de médiation de la structure selon le projet défini par son responsable.

Ses missions sont définies par le BO n° 15 du 15 avril 2010 et, plus spécifiquement :

- Aide aux enseignants pour l'élaboration, le suivi de projets pédagogiques et l'évaluation des actions artistiques et culturelles conduites avec la structure
- Conception et animation de journées de formation initiale et continue à destination des enseignants qui pourra se faire conjointement avec des professeurs relais d'autres structures
- Contribution aux actions de communication de la DAAC et de la structure.
- Organisation de pré visites pour les enseignants du premier et second degré
- Suivi des dispositifs Éducation nationale mis en place dans la structure: Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), enseignement d'exploration, pratique interdisciplinaire, TPE, dispositifs spécifiques , concours , journées spécifiques à thème en lien avec les écoles et établissements scolaires engagés dans un projet avec la structure (Journées européenne du patrimoine, Journées de l'archéologie, Commémoration en souvenir de l'engagisme)
- Conception et rédaction de documents ressources pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré (dossiers de l'enseignant, fiches parcours, livrets, jeux, mallette pédagogique...) qui pourront être mis en ligne sur le site de l'académie. La mutualisation dans l'élaboration de ces documents avec des professeurs relais d'autres structures est souhaitée.
- Information des activités et des ressources proposées par la structure, travail de communication et de diffusion dans les établissements scolaires par le biais de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat).



27/31

→ **Compétences requises :**

- Qualités relationnelles pour s'intégrer dans la structure et travailler en équipe
- Grande autonomie
- Capacités de communication
- Capacité à co-construire des projets avec la structure, les collègues d'autres établissements et la DAAC.
- Capacité à impulser de nouveaux projets
- Compétences informatiques (traitement de texte et tableur)

→ **Conditions**

Dans le cadre de sa mission, le professeur relais devra :

- Assurer un temps de présence hebdomadaire dans la structure, variant selon les besoins et le calendrier de la structure, calculé sur la base de 4 heures par semaine sur 36 semaines.
- Participer aux réunions, formations et actions de communication initiées par la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et par la structure: réunions des professeurs relais, des professeurs référents culture réunion de travail de la structure.
- Déterminer avec la structure et le coordonnateur DAAC, en début d'année les objectifs des actions à mener
- Etablir un bilan intermédiaire de son activité puis un bilan général en fin d'année à communiquer à la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat) pour percevoir l'intégralité de ses indemnités.

La fonction de professeur-relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du décret 2015-475 du 27 avril 2015. Dans ce cadre, l'enseignant sera rémunéré pour une année scolaire complète par une indemnité pour missions particulières au taux de 2 500 €, soit 2 IMP.

Cette mission ne donne droit à aucune décharge.



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Annexe 14

### **Musée des arts décoratifs et du design de l'océan Indien (MADDOI Saint Louis)**

---

*Le Musée des arts décoratifs et du design de l'océan Indien (Maddoi), labellisé Musée de France, se situe à Saint-Louis sur un ancien domaine agricole, celui de Maison Rouge. Riche d'une histoire de 300 ans, le Domaine de Maison Rouge est le dernier domaine caféier du XVIII<sup>e</sup> siècle parvenu jusqu'à nous avec son organisation spatiale et ses développements successifs.*

*Les anciennes écuries accueillent aujourd'hui les expositions temporaires et thématiques du musée. Mobiliers, textiles, porcelaines, objets d'arts... illustrent les échanges ainsi que la diffusion des cultures, des arts et des techniques de fabrication dans l'océan Indien. Le MADDOI, c'est aussi découvrir la caféière replantée en Arabica, Bourbon pointu, sur plus d'un hectare.*

#### **→ Profil**

Enseignant(e) du second degré (profil arts appliqués, arts plastiques, histoire ou documentation souhaité) ou enseignant de toute discipline ayant déjà mené des projets interdisciplinaires

Enseignant(e) ayant le goût de l'histoire et du patrimoine et un intérêt pour le design. Être disponible et mobile (déplacements occasionnels à prévoir pour travailler en collaboration avec les professeurs relais des autres musées régionaux, rencontres 2 à 4 fois/an).

#### **→ Missions**

Le professeur relais est le lien privilégié entre la structure culturelle et l'éducation nationale. Il développe la politique artistique et culturelle de l'académie de La Réunion dans les établissements scolaires en lien avec la structure et les inspecteurs de domaine. Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec les coordonnateurs de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et avec le service de médiation de la structure selon le projet défini par son responsable.

Ses missions sont définies par le BO n° 15 du 15 avril 2010 et, plus spécifiquement :

- Aide aux enseignants pour l'élaboration, le suivi de projets pédagogiques et l'évaluation des actions artistiques et culturelles conduites avec la structure
- Conception et animation de journées de formation initiale et continue à destination des enseignants qui pourra se faire conjointement avec des professeurs relais d'autres structures
- Contribution aux actions de communication de la DAAC et de la structure.
- Organisation de pré visites pour les enseignants du premier et second degré
- Suivi des dispositifs Éducation nationale mis en place dans la structure: Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), enseignement d'exploration, pratique interdisciplinaire, TPE, dispositifs spécifiques (La classe l'œuvre), concours ou des journées spécifiques à thème en lien avec les écoles et établissements scolaires engagés dans un projet avec la structure (Journées européenne du patrimoine)
- Conception et rédaction de documents ressources pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré (dossiers de l'enseignant, fiches parcours, livrets, jeux, mallette pédagogique...) qui pourront être mis en ligne sur le site de l'académie. La mutualisation dans l'élaboration de ces documents avec des professeurs relais d'autres structures est souhaitée.
- Information des activités et des ressources proposées par la structure, travail de communication et de diffusion dans les établissements scolaires par le biais de la



29/31

délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat).

→ **Compétences requises :**

- Qualités relationnelles pour s'intégrer dans la structure, travailler en équipe
- Grande autonomie
- Capacités de communication
- Capacité à co-construire des projets avec la structure, les collègues d'autres établissements et la DAAC.
- Capacité à impulser de nouveaux projets
- Compétences informatiques (traitement de texte et tableur)

→ **Conditions**

Dans le cadre de sa mission, le professeur relais devra :

- assurer un temps de présence hebdomadaire dans la structure, variant selon les besoins et le calendrier de la structure, calculé sur la base de 4 heures par semaine sur 36 semaines.
- participer aux réunions, formations et actions de communication initiées par la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et par la structure: réunions des professeurs relais, des professeurs référents culture réunion de travail de la structure.
- déterminer avec la structure et le coordonnateur DAAC, en début d'année les objectifs des actions à mener.
- établir un bilan intermédiaire de son activité puis un bilan général en fin d'année à communiquer à la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat) pour percevoir l'intégralité de ses indemnités.

La fonction de professeur-relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du décret 2015-475 du 27 avril 2015. Dans ce cadre, l'enseignant sera rémunéré pour une année scolaire complète par une indemnité pour missions particulières au taux de 2 500 €, soit 2 IMP.  
Cette mission ne donne droit à aucune décharge.



RÉGION ACADÉMIQUE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Annexe 15

### **Musée historique de Villèle (St Gilles les Hauts)**

---

*Situé à la Saline, sur la propriété coloniale de l'ancienne habitation Panon-Desbassayns, le Musée historique de Villèle retrace développement de l'île Bourbon à travers l'histoire de la servitude avec une figure emblématique et un personnage controversé, Madame Desbassayns.*

*Les collections permanentes (estampes, gravures, lithographie et le mobilier) et temporaires, l'architecture des bâtiments (la demeure centrale, la Chapelle pointue, l'Hôpital des esclaves), l'agencement du jardin sont autant d'éléments à découvrir et à porter à la connaissance des scolaires. Une étude récente sur l'environnement industriel du musée et l'utilisation de l'eau permet d'élargir la visite et d'avoir une compréhension plus large de l'histoire économique de l'île.*

#### **→ Profil**

Enseignant(e) du second degré de toute discipline ayant le goût de l'histoire et du patrimoine

Être disponible et mobile (déplacements possibles dans toute l'académie)

#### **→ Missions**

Le professeur relais est le lien privilégié entre la structure culturelle et l'éducation nationale. Il développe la politique artistique et culturelle de l'académie de La Réunion dans les établissements scolaires en lien avec la structure. Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec les coordonnateurs de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et avec le service de médiation de la structure selon le projet défini par son responsable.

Ses missions sont définies par le BO n° 15 du 15 avril 2010 et, plus spécifiquement :

- Aide aux enseignants pour l'élaboration, le suivi de projets pédagogiques et l'évaluation des actions artistiques et culturelles conduites avec la structure
- Conception et animation de journées de formation initiale et continue à destination des enseignants qui pourra se faire conjointement avec des professeurs relais d'autres structures
- Organisation de pré visites pour les enseignants du premier et second degré
- Suivi des dispositifs Éducation nationale mis en place dans la structure: Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), enseignement d'exploration, pratique interdisciplinaire, TPE, dispositifs spécifiques (La classe l'œuvre), concours ou des journées spécifiques à thème en lien avec les écoles et établissements scolaires engagés dans un projet avec le musée (Journées européenne du patrimoine, La journée créole)
- Conception et rédaction de documents ressources pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré (dossiers de l'enseignant, fiches parcours, livrets, jeux, mallette pédagogique...) qui pourront être mis en ligne sur le site de l'académie. La mutualisation dans l'élaboration de ces documents avec des professeurs relais d'autres structures est souhaitée.
- Information des activités et des ressources proposées par la structure dans les établissements scolaires par le biais de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat) Le professeur relais sera en particulier missionné pour les célébrations des 170 ans de l'abolition de l'esclavage et contribuer aux actions départementales et académiques menées d'octobre à décembre 2018



31/31

→ **Compétences requises :**

- Qualités relationnelles pour s'intégrer dans la structure, travailler en équipe
- Grande autonomie
- Capacités de communication
- Capacité à co-construire des projets avec la structure, les collègues d'autres établissements et la DAAC.
- Capacité à impulser de nouveaux projets
- Compétences informatiques (traitement de texte et tableur)

→ **Conditions**

Dans le cadre de sa mission, le professeur relais devra :

- assurer un temps de présence hebdomadaire dans la structure, variant selon les besoins et le calendrier de la structure, calculé sur la base de 4 heures par semaine sur 36 semaines. Pour l'année 2018-19, les temps forts du Musée historique de Villèle sont liés aux célébrations des 170 ans de l'abolition de l'esclavage. Une forte disponibilité est donc demandée d'octobre à décembre et une présence lors des événements autour du 20 décembre est impérative.
- participer aux réunions et formations initiées par la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat) et par la structure: réunions des professeurs relais, des professeurs référents culture ou réunion de travail de la structure.
- déterminer avec la structure et le coordonnateur DAAC, en début d'année les objectifs des actions à mener.
- établir un bilan intermédiaire de son activité puis un bilan général en fin d'année à communiquer à la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC-Rectorat) pour percevoir l'intégralité de ses indemnités.

La fonction de professeur-relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du décret 2015-475 du 27 avril 2015. Dans ce cadre, l'enseignant sera rémunéré pour une année scolaire complète par une indemnité pour missions particulières au taux de 2 500 €, soit 2 IMP.

Cette mission ne donne droit à aucune décharge.